SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE MAURICE THOREZ (R.D.154A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des travaux de maintenance vont être entrepris avenue Maurice Thorez par la société Cauvas – 20 rue du Pont Yblon – 95500 Bonneuil-en-France, agissant pour le compte de la Société FREE Mobile – 16 rue de la Ville l'évêque – 75008 Paris,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Maurice Thorez** au droit des n°s203 et 205 le **jeudi 13 avril 2023** ou le **vendredi 14 avril 2023** (selon les conditions météorologiques) de **1 heures 30** à **5 heures :**

- **Rue barrée :**
  - **La déviation de la circulation** se fera par les rues Marat, Jean Bonnefoix, Louis Fablet, Robespierre, Amédée Huon, Gaston Monmousseau, Michelet, Georgette Rostaing et les avenues Henri Barbusse et Général Leclerc,
  - **Mise en impasse depuis l'avenue Général Leclerc** pour les riverains uniquement avec **limitation de vitesse à 30km/h** (pour rappel), gérée par hommes trafic,
- **Neutralisation de trois places de stationnement soit un linéaire de 15 mètres,**
- **Neutralisation ponctuelle du trottoir :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et gérés par hommes trafic.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Maurice Thorez** au droit des n°s203 et 205 le **mardi 18 avril 2023** ou le **mercredi 19 avril 2023** (selon les conditions météorologiques) de **1 heures 30** à **5 heures :**

- **Rue barrée :**
  - **La déviation de la circulation** se fera par les rues Marat, Jean Bonnefoix, Louis Fablet, Robespierre, Amédée Huon, Gaston Monmousseau, Michelet, Georgette Rostaing et les avenues Henri Barbusse et Général Leclerc,
  - **Mise en impasse depuis l'avenue Général Leclerc** pour les riverains uniquement, avec **limitation de vitesse à 30km/h** (pour rappel), gérée par hommes trafic,
- **Neutralisation de trois places de stationnement soit un linéaire de 15 mètres,**
- **Neutralisation ponctuelle du trottoir :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et gérés par hommes trafic.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable de S^ce^ Territorial Ouest- D.T.V.D .du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Cauvas – 20 rue du Pont Yblon – 95500 Bonneuil-en-France.

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

FAIT EN MAIRIE, Le 05 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 06 AVR. 2023